

**RAPPORT DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE DE CBI
BARAKA BRANCHE ISLAMIQUE DE CBI SUCCURSALE DU
SENEGAL POUR L'ANNEE FINANCIERE EXPIRANT LE
31/12/2018**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Coris Bank International Succursale du SENEGAL,

Mesdames et Messieurs les actionnaires, membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de Coris Bank International Succursale du SENEGAL

Le Conseil de Conformité Interne de votre Institution (ci-après dénommé le Conseil) a tenu sa première réunion à Dakar le 28 mai 2018 soit immédiatement après le démarrage effectif des activités de la finance islamique. Le Comité a examiné et approuvé au cours de cette réunion les règles générales et les formulaires des principaux produits et contrats de la finance islamique.

Dans sa deuxième réunion tenue également à Dakar le 25 janvier 2019, le Conseil a eu à examiner les points de l'ordre du jour dont notamment les consultations et le rapport de l'audit de conformité chariatique sur les opérations accomplies au cours de l'année financière 2018.

Pour ce dernier point, nous notons que n'ayant pas accompli d'opérations de financement islamique de la date de démarrage au mois de mai jusqu'au 31/12/2018, la direction de la banque n'a soumis à l'examen et appréciation du Conseil aucune opération de financement. De même aucune opération de collecte de dépôt sous forme de comptes participatifs ne nous a été soumise.

Pour ce qui est des comptes de dépôt à vue dont des comptes ont été ouverts, ils ne soulèvent de notre part, aucun commentaire particulier dans la mesure où cette catégorie de comptes est garantie par la banque et n'est pas rémunérée.

Fait à Tunis, le 10/3/2019

Signé

Dr. Abdessattar KHOULDI

Président du Conseil de Conformité Interne CBI BARAKA SENEGAL